



VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES

LE JOURNAL OFFICIEL

**DE LA GARENNE-COLOMBES
NUMÉRO 74 – Juillet 2009**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juillet 2009

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 30 juin 2009.

I - Administration générale

Développement économique

1.1 - Convention de partenariat avec l'association QCV92.COM pour l'organisation de la journée nationale du commerce de proximité et du centre-ville (10 octobre 2009).

Direction des Ressources Humaines

1.2 - Personnel communal - Rémunération du personnel d'encadrement des classes transplantées et colonies de vacances.

II - Direction Culture, Jeunesse et Sports

2.1 - Conventions triennales d'objectifs entre la Ville et les associations : association de football de La Garenne-Colombes (AFGC), Olympic Garennois, Arts Martiaux Garennois, Cercle d'Escrime Garennois et Olympic Garennois Natation pour la période 2009-2012.

2.2 - Convention entre la ville de La Garenne et la ville de Courbevoie pour l'accès au skate-park de La Garenne-Colombes par des jeunes Courbevoisins.

2.3 - Convention triennale de mise à disposition d'intervenants en Education Physique et Sportive dans les écoles, entre l'Inspection de l'Education Nationale de la 27^e circonscription des Hauts-de-Seine et la Ville de La Garenne-Colombes.

III - Services Techniques

Urbanisme

3.1 - Acquisition d'un lot de copropriété (lot 31) sis 8, place de la gare des Vallées, cadastré section S numéro 18 appartenant à M. Depussay.

Bâtiments communaux

3.2 - Centre Technique Municipal de Bezons - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un permis de construire modificatif sur la parcelle sise 2, rue Carnot angle quai Voltaire à Bezons cadastrée AL n° 229.

3.3 - Passation d'un avenant n°2 au bail emphytéotique administratif pour la conception, la réalisation, la mise à disposition et la maintenance de l'école Jean-Jerphanion.

IV - Divers

4.1 - Décisions.

4.2 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 21 heures, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Je vous propose de débiter cette séance.

Juste avant, vous trouverez sur votre bureau des documents : le rapport d'activité 2008, qui est extrêmement complet, très bien fait, et qui témoigne, tout du moins me semble-t-il, d'une amélioration permanente du service qui est rendu à la population et des efforts faits par les services pour établir les tableaux. En particulier, vous avez les tableaux de bord sur les activités, qui sont extrêmement bien présentés et extrêmement intéressants.

Par ailleurs, vous trouverez aussi un rectificatif d'un des rapports, une correction qui est remise sur table sur les conventions avec les associations.

Je vous donne d'abord les délégations : M. Hervo me donne délégation, M^{me} Roussillon à M^{me} Margaria, M^{me} de Bellabre à M^{me} Lioret, M^{me} Thimel à M. Pouilly, M^{me} Fommarty à M^{me} Vingering, M. Citerne à M. Perrée, M^{me} Kalfon à M. Butet, M. Barraquand à M. Graux, M^{lle} Haberah à M. Chaillet, M. Billard à M. Conway, M^{me} Bavcevic à M. Macé et M^{lle} Naturel vous prie d'excuser son absence.

Qui est candidat pour le secrétaire de séance ?

(M^{me} Vaussoué se porte candidate au poste de secrétaire de séance.)

Personne n'est contre ?

Madame Vaussoué, félicitations !

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 30 juin 2009.

M. le Maire

Vous avez reçu le procès-verbal du dernier Conseil.

Des remarques ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Bonsoir.

J'avais plusieurs remarques.

La première remarque est que vous nous remettez ce soir le Journal Officiel du Conseil Municipal du 30 juin. Il est en ligne sur le site depuis plusieurs jours. Je souhaiterais qu'à chaque fois, cela nous soit communiqué sous forme de fichier PDF, de telle manière que nous puissions le consulter dans des délais plus rapides, puisqu'il est disponible depuis une dizaine de jours sur le site.

M. le Maire

Merci, mais le Journal Officiel n'est pas le procès-verbal ; c'est le procès-verbal qui est officiel.

Toutefois, s'il est accessible sur le site, je ne comprends pas bien... Vous pouvez le lire...

M. Conway

On ne peut ni l'imprimer, ni le sauvegarder.

M. le Maire

Peut-on le lire ou pas ?

M. Conway

On peut le lire.

J'hésite à changer d'écran à chaque fois que je veux annoter dessus.

M. le Maire

Cela vous ferait beaucoup d'écrans à acheter... Remarquez, cela fait partie du plan de relance...

Là, on parle hors procès-verbal...

M. Conway

Je ne vois pas à quel moment on doit en parler, si je n'en parle pas au moment du procès-verbal.

M. le Maire

Aux questions orales... Il y a plein de choses...

M. Conway

Ce n'est pas une question orale, c'est une remarque par rapport au compte rendu détaillé.

M. le Maire

Sur le procès-verbal ?

M. Conway

Deuxième chose, sur le procès-verbal, des questions sont restées sans réponse, notamment les remarques sur le compte administratif. M^{me} Labrousse, qui vous remplaçait, nous avait fait savoir que les réponses seraient apportées ; je ne sais pas où cela en est.

M. le Maire

Vous me préciserez ces questions et je vous y répondrai.

M. Conway

Parce que vous ne lisez pas le Journal Officiel ?

M. le Maire

Il n'est pas imprimable...

(Rires.)

M. Conway

Ce n'est pas la peine que je me répète ; les questions étaient très précises. Un document a dû vous être remis ; la dernière fois, je l'ai distribué en séance...

M. le Maire

Non...

M. Conway

Je ne sais pas ce qui se passe...

Il portait notamment sur l'évolution des frais des services généraux de 2007 à 2008 pour laquelle je demande des explications, à la fois sur le plan des frais de personnels et des frais généraux.

M. le Maire

Très bien ; on vous les donnera.

M. Conway

Troisième chose, un certain nombre de documents ont été demandés à la séance du 4 juin, notamment la notice relative au PLU que nous n'avons toujours pas eue, que ce soit Christophe Macé ou moi-même, et, par ailleurs, différents documents qui ont été demandés dans le cadre de l'enquête publique et pour lesquels on n'a toujours pas de réponse.

M. le Maire

Oui, très bien.

M. Conway

Vous dites oui, mais le problème est qu'à chaque séance, si on reporte les choses, je voudrais comprendre pourquoi ce n'est pas suivi d'effets.

M. le Maire

Tous les documents qui sont communicables vous seront évidemment donnés ; il n'y a aucune difficulté à cela. Je vais prendre connaissance de vos demandes, je regarderai cela demain et dès lors que quelque chose est communicable, il est bien entendu que vous le recevrez.

M. Conway

De la même manière, un mail vous a été adressé - vous étiez en copie -, dans lequel je demandais le diaporama de présentation de l'avant-projet des travaux rue Voltaire, le bilan établi à propos de la rue Joseph-Froment, les documents envoyés par la Chambre des Métiers ou son Président relatifs à l'aménagement de la SEM de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Je vais voir ce dont on dispose et vous donnerai ce dont on dispose si c'est communicable.

M. Conway

A priori, si vous le présentez en réunion publique, je ne pense pas qu'il y ait de problème.

M. le Maire

Si c'est communicable, vous les aurez, évidemment.

M. Conway

Si ce n'est pas communicable, dites-le moi, parce que je n'en dors plus les nuits.

(Rires.)

M. le Maire

J'en suis désolé.

M. Conway

L'attente est insupportable.

Enfin, vous aviez pris l'initiative de nous communiquer régulièrement l'intra-news ; je l'ai découvert en me rendant au service communication. Je souhaiterais, pareil, que ce soit systématisé, puisque cela l'était au début. En effet, cela contient des informations intéressantes.

M. le Maire

Très bien.

Je vous remercie de rendre hommage à l'intra-news.

M^{me} Mangeard

Monsieur le Maire, il y avait, dans le procès-verbal, une question posée par M. Billard, Élise me l'avait passée, concernant l'association pour le dépistage des cancers dans les Hauts-de-Seine. M. Billard avait suggéré que, peut-être, nous pourrions changer la date, parce qu'ils venaient au marché des Vallées un dimanche, ce qui pouvait poser des problèmes. Je les ai appelés et j'enverrai la copie à M. Billard.

Je peux vous lire, elle est très brève, la réponse de la responsable :

« Suite à notre conversation téléphonique, je vous confirme notre présence sur le marché des Vallées le dimanche 27 septembre, afin d'y tenir un stand d'information et d'échange sur le dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal.

Notre action étant déployée dans chacune des communes du département des Hauts-de-Seine, notre planning est figé sur deux mois et nous ne pouvons pas décaler la date de notre intervention sur La Garenne-Colombes.

Vous remerciant de votre aide précieuse, je reste à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter sur l'action d'ADL 92. »

Elle m'a dit que de toute façon, ils ont du personnel dédié le samedi et le dimanche, donc cela ne pose aucun problème. Ce sera donc bien le dimanche 27.

M. le Maire

Merci, Madame Mangeard.

Je vous propose de revenir au procès-verbal...

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

En complément sur les documents que nous attendons, j'ajouterai le document sur la crèche - M^{me} Margaria nous en a parlé - située rue Voltaire ; vous étiez en possession et en train de les analyser ; n'oubliez pas, quand votre analyse sera effectivement effectuée, de nous adresser ces documents que nous attendons depuis le mois de décembre, si je ne m'abuse.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

D'autres remarques ? (*Aucune.*)

Nous allons donc procéder au vote sur le procès-verbal.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

34 voix pour : unanimité

C'est bien !

I - Administration générale

Développement économique

1.1 - Convention de partenariat avec l'association QCV92.COM pour l'organisation de la journée nationale du commerce de proximité et du centre-ville (10 octobre 2009).

M. le Maire

Je passe la parole à Ghislain de Boutray.

M. de Boutray

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir, mes chers collègues.

Il s'agit, dans cette délibération, de renouveler avec l'association QCV92, Quartier Centre-Ville 92, la convention de partenariat pour animer la journée du commerce de proximité qui aura lieu le 10 octobre.

Pour la troisième année, la Ville va participer. On a constaté, à chaque fois, une augmentation permanente des commerçants participant.

L'idée de cette journée, c'est vraiment une journée de convivialité, où chaque commerce et artisan ouvre son magasin, sa boutique et son arrière-boutique pour que les commerçants et les riverains puissent découvrir le commerce, le fonctionnement et l'activité des uns et des autres.

C'est organisé par QCV92, qui a donné d'abord une dimension de cette opération dans les Hauts-de-Seine ; maintenant, c'est devenu une opération nationale qui se répand sur plus d'une cinquantaine de villes.

Pour encourager nos artisans, nous nous réinscrivons pour cette animation du 10 octobre.

QCV92 nous propose tout un kit de communication en amont de l'opération et pendant l'opération pour un montant de 5 000 euros.

Je vous demande d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat pour pouvoir monter cette opération pour le 10 octobre.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur de Boutray.

Des questions ou des remarques ? (*Aucune.*)

Pas de question ou de remarque pour cette très belle initiative...

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

34 voix pour : unanimité

Direction des Ressources Humaines

1.2 - Personnel communal - Rémunération du personnel d'encadrement des classes transplantées et colonies de vacances.

M. le Maire

Ce point est présenté par Baptiste Dubois.

M. Dubois

Merci.

En fait, il s'agit de réévaluer les salaires des animateurs des centres de loisirs et des centres de vacances, selon un prix que vous avez sous les yeux.

M. le Maire

Des remarques particulières ou des questions à M. Dubois ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

34 voix pour : unanimité

Je passe la parole à Jean-François Dransart pour deux rapports.

II - Direction Culture, Jeunesse et Sports

2.1 - Conventions triennales d'objectifs entre la Ville et les associations : association de football de La Garenne-Colombes (AFGC), Olympic Garennois, Arts Martiaux Garennois, Cercle d'Escrime Garennois et Olympic Garennois Natation pour la période 2009-2012.

M. Dransart

Bonsoir.

Pour le premier point, il s'agit de renouveler les conventions d'objectifs triennales qui ont été passées avec certaines associations.

Je vous rappelle que nous avons l'obligation de passer ces conventions pour toutes les associations qui touchent plus de 3 000 euros de subvention annuelle. Cela concerne : l'Association Football Club de La Garenne-Colombes, l'Olympic les arts martiaux Garennois, le cercle d'escrime et l'Olympic Garennois, les Arts Martiaux Garennois, le Cercle d'Escrime Garennois et l'Olympic Garennois Natation.

L'Association Football Club va même au-delà de cette convention triennale, puisqu'elle nous donne chaque année ses objectifs pédagogiques pour l'année suivante.

Elle porte un intérêt particulier à ces intérêts et à cette convention.

M. le Maire

Des questions à Jean-François ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Vous mentionnez, dans l'explication du point à l'ordre du jour, que les différentes associations ont présenté leur projet pour 2009. J'aurais souhaité en avoir un exemplaire ou les consulter.

M. Dransart

Ils sont disponibles...

Vous pouvez passer ; on peut les imprimer.

M. Conway

Ils n'étaient pas disponibles quand je suis venu les consulter.

M. Dransart

On vous donnera une copie des consultations.

M. Conway

Merci.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Conway, l'Association Football Club de La Garenne-Colombes fait du football, l'Olympic les arts martiaux Garennois des arts martiaux, le cercle d'escrime de l'escrime... C'est à peu près cela...

M. Dransart

Cela va un peu plus loin.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Avez-vous des questions à part cela ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

34 voix pour : unanimité

2.2 - Convention entre la ville de La Garenne et la ville de Courbevoie pour l'accès au skate-park de La Garenne-Colombes par des jeunes Courbevoisiens.

M. Dransart

Le point suivant concerne le skate-park de La Garenne-Colombes. Vous aviez peut-être remarqué que Courbevoie avait détruit son skate-park situé à côté du lycée Paul Lapie lorsqu'ils ont refait le grand complexe Jules-Ferry.

Avant de se projeter dans un avenir à moyen terme dans la construction d'un autre skate-Park, ils se sont intéressés, par le biais du Conseil des jeunes, à notre skate-park et à la possibilité de pouvoir faire profiter de cette installation les jeunes de Courbevoie.

Ils sont venus visiter les installations, ont voulu faire un test pendant quelques mois, savoir si en tant qu'adhérents externes à la ville, ils pouvaient l'utiliser, si ce n'était pas trop loin et si cela pouvait intéresser une partie de la ville de Courbevoie, puisque la situation de notre skate-park ne pouvait évidemment pas intéresser toute la ville de Courbevoie.

Étant donné qu'ils avaient un certain nombre d'inscriptions, ils nous ont demandé s'il était possible de passer une convention avec la Ville de La Garenne-Colombes dans la mesure des disponibilités, des horaires et de l'acceptation du règlement intérieur, pour pouvoir faciliter l'accès à ces jeunes de Courbevoie à notre skate-park.

Notre règlement stipule que chaque adhérent externe à la commune paye 40 euros par an pour accéder à ces installations. L'idée est que la Ville de Courbevoie prendrait à sa charge ces 40 euros, mais les jeunes doivent s'inscrire à la Ville de Courbevoie qui nous transmet les inscrits qui peuvent ainsi profiter plus facilement des installations, en attendant qu'ils créent un autre skate-park dans un endroit qui n'est pas encore connu.

M. le Maire

Merci, Monsieur Dransart.

Des questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'avais deux questions.

Premièrement, savez-vous combien de Courbevoisiens sont intéressés au niveau de l'inscription ?

M. Dransart

Environ 90 personnes pour le test qu'ils ont à effectuer, mais c'est variable. C'était un test, donc c'était à l'unité, mais cela peut toucher bien plus de personnes, puisque cette convention sera diffusée par le biais du Conseil des jeunes ; ils vont pouvoir industrialiser l'accessibilité à ce skate-park.

M. Conway

Je ne suis pas sûr de m'être bien fait comprendre... On prévoit que Courbevoie transmette une liste des jeunes officiellement autorisés ; vous dites qu'aujourd'hui, ils sont 90 ?

M. Dransart

90 jeunes sont intéressés, mais ils ne viennent pas tout le temps. Ils ne viennent pas à 90 d'un seul coup.

M. Conway

J'ai bien compris...

Deuxièmement, quelle est la fréquentation du skate-park par les Garennois ?

M. Dransart

C'est très variable, déjà en fonction des conditions climatiques. C'est surtout le samedi et le dimanche et pendant les vacances scolaires qu'on a la plus grande fréquentation. La fréquentation change aussi en fonction de la clientèle ; les jeunes viennent plutôt le soir et les familles le dimanche matin.

M. Conway

Dans quel nombre ?

M. Dransart

En simultané ?

M. Conway

Non, en plus ou moins...

M. Dransart

Je n'ai pas réalisé de comptage, mais si on va sur place, certains après-midi, il n'y a personnes, et il y a de beaux week-ends où c'est plein tout le temps.

C'est forcément lié aux conditions climatiques.

M. le Maire

Merci pour ces réponses précises.

M. Conway

C'est une émanation qui vient du Conseil Municipal des jeunes de Courbevoie. J'ai appris que l'ensemble du Conseil Municipal pouvait assister à ces Conseils Municipaux des jeunes deux fois par an. Je vous soumets l'idée d'appliquer cela à La Garenne-Colombes, parce qu'il y a une véritable coupure entre le Conseil Municipal des jeunes et nous-mêmes ; on n'a pas l'occasion de voir leurs travaux et de discuter avec eux.

M. le Maire

Merci.

J'entends bien que vous pensez être coupé du Conseil des jeunes ; moi, je n'ai pas du tout ce sentiment, M. Dransart non plus, je crois, parce que nous avons monté de grands projets, des projets permanents, avec eux depuis quelques années. Ce sentiment n'est pas partagé par tout le monde. Beaucoup d'élus ici, au contraire, sont tout à fait au contact de ce que fait le Conseil des jeunes.

M. Conway

Vous ne m'avez donc pas compris.

M. le Maire

Je suis désolé de ne pas arriver à vous comprendre...

M. Conway

On va y arriver...

M. le Maire

Je vous remercie de votre patience.

M. Conway

Me concernant, je ne sais pas si je peux y assister, à quelle date cela se tient et comment cela se passe, pour être en contact avec eux.

M. le Maire

M. Conway voudrait être en contact avec les jeunes ; pourrez-vous voir cela, Monsieur Dransart ?

M. Dubois

En fait, le Conseil des jeunes se réunit par commission ; ce n'est effectivement pas ouvert au public, comme les commissions municipales de notre Conseil Municipal. Toutefois, si vous voulez y assister, il n'y a pas de problème. Je vous préviendrai de nos prochaines commissions.

M. Dransart

Je précise qu'il y a des effets concrets ; le concours floral a été à l'initiative du Conseil des jeunes, ainsi que le Quizz de l'été, des éléments lors du Téléthon... Régulièrement, vous en voyez les effets, même si vous n'assistez pas aux réunions.

M. Conway

Monsieur Dubois, pourrez-vous me communiquer les dates ?

M. Dubois

Oui.

M. Conway

Merci.

M. Dransart

La création du skate-park est une idée émise par les jeunes.

M. le Maire

Très bien.

On a fait un grand pas dans l'exercice démocratique à La Garenne-Colombes.

Y a-t-il d'autres questions sur le skate-park ? La couleur des skate-boards ?

M. Dransart

Libre à chaque utilisateur.

M. le Maire

Je vous remercie.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

34 voix pour : unanimité

2.3 - Convention triennale de mise à disposition d'intervenants en Education Physique et Sportive dans les écoles, entre l'Inspection de l'Education Nationale de la 27^e circonscription des Hauts-de-Seine et la Ville de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Madame Raimbault, vous avez la parole !

M^{me} Raimbault

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit ici de reconduire pour la période 2009-2012 la convention triennale entre l'Inspection de l'Education Nationale de la 27^e conscription des Hauts-de-Seine et notre commune qui stipule que la Ville de La Garenne-Colombes met à la disposition de ces écoles les éducateurs sportifs afin que les enfants puissent bénéficier d'initiations sportives telles que le judo, l'athlétisme, l'escrime et l'apprentissage des nages.

Il faut savoir, mes chers collègues, que très peu de Villes offrent un si large choix d'activités sportives pendant le temps scolaire, sans oublier les grands rendez-vous sportifs que nous avons chaque année, les jeux de position, le cross des écoles, le triathlon, le parcours athlétique, et cela avec le soutien du CG.

Je vous demande donc, mes chers collègues, d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Merci.

M. le Maire

Merci infiniment, Madame Raimbault.

Y a-t-il des questions ? (*Aucune.*)

J'insiste, pour que chacun le sache, que le judo, l'athlétisme, l'escrime et la natation, peu de Villes s'impliquent ainsi, puisque c'est un financement Ville qui bénéficie aux élèves garennois dans le cadre de l'Education nationale.

Souvent, les Villes organisent la natation et l'athlétisme. Nous avons ajouté le judo et, il y a quatre ans, l'escrime. Cela a beaucoup de succès. Cela a également un effet intéressant sur la demande sportive dans les clubs, c'est-à-dire qu'on observe que quand ils ont une initiation à l'école, ils vont ensuite dans le club garennois ; cela a un effet plutôt positif.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

34 voix pour : unanimité

III - Services Techniques

Urbanisme

3.1 - Acquisition d'un lot de copropriété (lot 31) sis 8, place de la gare des Vallées, cadastré section S numéro 18 appartenant à M. Depussay.

M. le Maire

Je vous propose, mes chers collègues, de mettre en œuvre de manière très opérationnelle la réflexion que nous avons eue sur la question de la résorption de l'habitat insalubre.

Au 8, place de la gare des Vallées, il y a un habitat tout à fait insalubre ; nous vous proposons d'acquérir le lot d'une surface considérable qui appartient à un certain M. Depussay ; ce lot fait 6 mètres carrés. Je vous propose de l'acquérir pour la somme de 2 500 euros.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Par curiosité, vous dites que cette pièce est occupée par un autre locataire de l'immeuble ; est-ce un locataire concerné par les lots préalablement préemptés par la Ville 28, 30 et 33 ?

M. le Maire

À ma connaissance, ces 6 mètres carrés, mais je pourrai vous le confirmer, sont illégalement occupés ; il n'y a pas d'élément de propriété. J'ai le nom d'une personne qui semble l'occuper d'une manière illégale depuis plus de deux ans.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur le Maire, dans la note, vous nous indiquez qu'une étude a été menée par le Pact Arim sur cet immeuble. Pourrions-nous avoir une copie de cette étude, s'il vous plaît ?

M. le Maire

En fait, l'étude est très simple ; je peux vous la résumer.

Le Pact Arim conclut que ce bâtiment est inapte à l'habitation ; il nous conseille que ce bâtiment fasse l'objet d'une opération d'acquisition résorption de l'habitat insalubre.

D'autres observations ? (*Aucune.*)

Je vous propose donc d'acquérir ces 6 mètres carrés.

Personne ne s'y oppose ? Tout le monde est d'accord ? Pas d'abstention ? Adopté à l'unanimité.

34 voix pour : *unanimité*

Je vous remercie.

Bâtiments communaux

3.2 - Centre Technique Municipal de Bezons - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un permis de construire modificatif sur la parcelle sise 2, rue Carnot angle quai Voltaire à Bezons cadastrée AL n° 229.

M. le Maire

Je donne la parole à M. Pouilly qui va déposer un permis de construire modificatif.

M. Pouilly

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, bonsoir.

Par délibération en date du 25 janvier 2007, le Conseil Municipal a approuvé la relocalisation du Centre Technique Municipal à Bezons et l'acquisition de la parcelle située 2, rue Carnot angle quai Voltaire, cadastrée AL n° 229.

Par délibération en date du 26 novembre 2007, le Conseil municipal a approuvé le projet de travaux et autorisé M. le Maire à déposer un permis de construire pour les aménagements suivants :

- création de planchers neufs supplémentaires d'une surface d'environ 650 mètres carrés SHON ;
- réalisation d'aménagements extérieurs (par la création d'espaces complémentaires de stationnement et voie de circulation essentiellement) ;
- ouverture de baies ;
- création d'un monte-charge ;
- cloisonnement ;
- création et mise aux normes des installations techniques ;
- réfection de l'installation thermique ;
- travaux de second œuvre.

Le projet a évolué lors des études de maîtrise d'œuvre, des optimisations techniques et financières conduisant à une réduction des surfaces de planchers neufs de l'ordre de 60 mètres carrés. Cette adaptation nécessite le dépôt d'un permis de construire modificatif. Une issue a également été supprimée au rez-de-chaussée dans l'atelier polyvalent, entraînant une modification sur la façade.

Les travaux ont débuté au mois de janvier 2009 pour une livraison de l'équipement à l'automne 2009.

Le projet est consultable au Secrétariat général.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir :

- approuver le projet de travaux modifié du Centre Technique Municipal ;
- autoriser M. le Maire à déposer la demande de permis de construire modificatif y afférente, ainsi que toutes les pièces complémentaires qui pourraient être demandées ultérieurement sur la parcelle sise 2, rue Carnot angle quai Voltaire, cadastrée AL n° 229.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Pouilly.

Des remarques ou des questions sur ces travaux considérables, 60 mètres carrés ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'avais une question concernant l'impact que cela avait sur le coût financier global du projet. Puis-je avoir une réponse à ce sujet ?

M. Pouilly

60 mètres carrés à 1 100 euros le mètre carré, c'est-à-dire 66 000 euros hors taxes, soit de l'ordre de 80 000 euros TTC.

Cela ramènera donc l'enveloppe des travaux au montant initialement prévu, c'est-à-dire 1 698 480 euros hors taxes.

M. le Maire

Merci.

D'autres questions ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

M. Conway

M. Billard est contre et je m'abtiens.

Qui est contre ? Trois voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH.

3 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE.

1 abstention : M. CONWAY

3.3 - Passation d'un avenant n° 2 au bail emphytéotique administratif pour la conception, la réalisation, la mise à disposition et la maintenance de l'école Jean-Jerphanion.

M^{me} Raimbault

Je vous rappelle, mes chers collègues, que le 12 juillet 2007, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le bail emphytéotique administratif avec la société DEXIA en groupement avec les entreprises SODEARIF, EXPRIMM, AGENCE LEHOUX et BOUYGUES pour la conception, la réalisation, la mise à disposition et la maintenance de l'établissement scolaire de neuf classes pour la rentrée 2009.

Par délibération du 9 juillet 2008, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat qui concernait l'intégration de la cuisine.

L'avenant n° 2 au contrat de bail emphytéotique, lui, concerne les modifications mineures apportées au projet lors de sa réalisation suite aux diverses réunions de suivi de chantier.

La liste des modifications s'affiche à l'écran.

Je vous demande donc, mes chers collègues :

- d'approuver cet avenant ;
- d'autoriser M. le Maire à le signer ;
- de l'autoriser à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Merci.

M. le Maire

Merci, Madame Raimbault.

Des questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je ne reviendrai pas sur cette délibération du 9 juillet 2008, où j'avais exprimé nos réserves sur le principe du bail emphytéotique.

En revanche, je m'étonne, dans la mesure où il y a toutes ces modifications qui sont conclues par le fait que cela ne modifie pas l'économie générale du contrat, qu'il n'y ait pas, à l'appui, les plus et les moins-values correspondant à l'ensemble de ces modifications.

Je pense que cela a dû être fait quelque part pour aboutir à la conclusion. Je ne l'ai trouvé ni dans le dossier, ni dans les justificatifs qui étaient en appui de l'avenant.

M. le Maire

Très bien.

Je vous confirme que cela ne modifie pas l'économie générale, les plus et les moins.

D'autres observations ? (Aucune.)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Trois voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT,

MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH.

3 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE.
1 abstention : M. CONWAY

IV - Divers

4.1 - Décisions.

M. le Maire

- N° 2009/111 : Organisation d'un repas au Domaine Foucher de Careil à Houlgate - Tarification.
- N° 2009/112 : Contrat avec l'association « vues d'ailleurs » pour deux conférences audiovisuelles.
- N° 2009/113 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture, livraison, montage et mise en place du mobilier scolaire - lot 1.
- N° 2009/114 : Marché à procédure adaptée pour la capture, le ramassage, le transport des animaux errants sur la voie publique et l'exploitation de la fourrière animale.
- N° 2009/115 : Marché à procédure adaptée pour des interventions à l'initiation musicale dans les écoles maternelles, grandes sections.
- N° 2009/116 : Contrat de maintenance du logiciel Esirius.
- N° 2009/117 : Contrat avec la société « Tournées du Palais Royal » pour une pièce de théâtre.
- N° 2009/118 : Tarif des mini-séjours de vacances dans le cadre des accueils de loisirs sur la base de loisirs de Buthiers (77).
- N° 2009/119 : Contrat avec l'association A.C.Q.V. pour La Garenne en fête et en musique.
- N° 2009/120 : Contrat avec l'association NM Plus pour La Garenne en fête et en musique.
- N° 2009/121 : Contrat avec Kyungmin Verry pour La Garenne en fête et en musique.
- N° 2009/122 : Aliénation d'un véhicule appartenant à la Ville de La Garenne-Colombes.
- N° 2009/123 : Marché d'exploitation de chauffage avec garantie totale des installations de chauffage des bâtiments communaux - avenant n° 5 « transmission universelle de patrimoine ».
- N° 2009/124 : Marché d'exploitation de chauffage avec garantie totale des installations de chauffage des bâtiments communaux - avenant en moins-value n° 6.
- N° 2009/125 : Modification du contrat d'assistance du logiciel Kelio (Bodet).
- N° 2009/126 : Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable du pavillon sis 31, rue de l'Aigle au profit de la société Bouygues pour le transfert de ses installations de chantier de l'école Jean-Jerphanion.
- N° 2009/127 : Marché à procédure adaptée relatif à la réfection de l'étanchéité du bâtiment ouest de la maternelle Renan.
- N° 2009/128 : Contrat avec l'association « Académie Musici Conjuncti » pour le concert musical de l'école élémentaire Voltaire.
- N° 2009/129 : Convention d'accueil séjour groupe avec la Fédération des œuvres Laïques de l'Ardèche pour le séjour à Abriès (Hautes Alpes).
- N° 2009/130 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture, livraison, montage et mise en place du mobilier scolaire. Lot n° 2 équipement de la nouvelle école Jean-Jerphanion.
- N° 2009/131 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et l'installation d'alarmes anti-intrusion dans les groupes scolaires Guest et Marsault ainsi que le gymnase Marcel-Payen.
- N° 2009/132 : Contrat avec ALD Sonorisation pour une prestation de Disc Jockey.
- N° 2009/133 : Contrat avec la société Shiny Shoes Records pour La Garenne en fête et en musique.
- N° 2009/134 : Avenant n° 1 au lot n° 1 travaux de voirie et d'aménagement divers - Appel d'offres ouvert n° AOO/2008/14-01 : travaux d'aménagement de la voirie, d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore avenue Foch entre la rue Dumont d'Urville et l'avenue Joffre à La Garenne-Colombes.
- N° 2009/135 : Avenant n° 1 au lot n° 2 travaux de voirie et d'aménagement divers - Appel d'offres ouvert n° AOO/2008/14-02 : travaux d'aménagement de la voirie, d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore avenue Foch entre la rue Dumont d'Urville et l'avenue Joffre à La Garenne-Colombes.

N° 2009/136 : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'isolation thermique de deux salles de classe de l'école maternelle Marsault.

N° 2009/137 : Contrat avec l'association Histoire de sons pour un spectacle musical.

N° 2009/138 : Marché à procédure adaptée - Fourniture, mise en œuvre et maintenance du progiciel « enfance ».

N° 2009/139 : Marché à procédure adaptée relatif à la location, la maintenance, l'entretien, le contrôle et la rotation des aires de jeux dans les écoles maternelles.

N° 2009/140 : Avenant n° 1 au lot n° 2 papiers spécifiques - Marché à procédure adaptée n° MAPA-2008-CTM6SJ-01 : fourniture et livraison de papier de reprographie et d'impression.

N° 2009/141 : Avenant n° 1 commun à tous les lots du marché pour correction d'une erreur matérielle - Appel d'offres ouvert : travaux de réaménagement d'un bâtiment existant à Bezons en vue d'y transférer les ateliers techniques municipaux.

N° 2009/142 : Appel d'offres ouvert : prestations de transport de personnes.

N° 2009/143 : Avenant n° 1 au lot n° 1 - Appel d'offres ouvert n° AOO-2007-09-01 : fabrication, fourniture et livraison de repas et goûters en liaison froide destinés aux convives des différents sites de restauration pour la Ville et le CCAS de la Ville de La Garenne-Colombes.

N° 2009/144 : Marché à procédure adaptée - Fourniture de 20 micro-ordinateurs de bureau et de 4 ordinateurs portables pour la Ville de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Avez-vous des remarques particulières ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je voudrais que vous nous présentiez les décisions 122, 140 et 142, s'il vous plaît.

M. le Maire

122, il s'agit de l'aliénation d'un véhicule de marque Renault modèle S100 pour un montant de 1 700 euros. Je crois - je n'arrive plus à relire mes notes, mais j'en suis quasiment certain - qu'il était de 1987, ce qui nous fait quelques années.

Je crois me souvenir, mais je pourrai vous le confirmer si vraiment cela vous intéresse, que Renault nous avait proposé de le racheter à 1 300 euros et que nous avons pu en tirer 1 700 euros finalement.

M. Conway

Pour la 122, je confirme que Renault proposait 1 300 euros.

Je m'interrogeais sur le fait que ce véhicule qui date de 1987, on considérait qu'il avait un faible kilométrage annuel effectué et qu'il y avait un nombre minime de jours d'utilisation et que du coup, les réparations n'étaient pas économiquement intéressantes et qu'il valait mieux envisager une location ponctuelle d'un véhicule équivalent.

M. le Maire

Je crois qu'il avait roulé 50 000 kilomètres en 22 ans.

M. Conway

Le fait d'attendre qu'il y ait un problème pour le remplacer, compensateur de charge, etc., pour 4 200 euros, n'y a-t-il pas cette analyse à faire sur l'ensemble du parc sans attendre qu'un véhicule tombe en panne ?

M. le Maire

Je suis d'accord avec vous.

D'ailleurs, c'est le fait que nous ayons fait cette analyse qui nous a permis d'arriver à la conclusion que vous savez.

La décision 140 correspond à un marché passé avec une société de reprographie, la société Malmeynade, pour un montant minimum de 10 000 euros et maximum de 50 000 euros.

La 142 est un appel d'offres ouvert très traditionnel sur des transports de personnes, des autocars, avec quatre lots : les sorties pédagogiques des écoles, Houlgate, une sorte de grand lot sur les sorties culturelles et trajets pour les centres de vacances et un immense lot transports en région parisienne qui sont les transports de proximité tout-venants. La société Schmidt, à Rueil-Malmaison, a eu le marché. Les autocars James, situés à Gennevilliers, ont le lot n° 3.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Sur la 140, je profite de la question de Christophe Macé, vous parlez d'une erreur matérielle. Cette erreur matérielle vient à doubler le prix de la ramette de 500 feuilles A3. Autant l'autre, je comprends qu'au lieu de 8 fois 250 feuilles, ce soit 4 fois 500 ; ce n'est pas le gros problème...

M. le Maire

Je ne vous suis pas.

M. Conway

Sur la décision n° 140, en fait, le bordereau des prix unitaires initial prévoyait 2,73 euros pour la ramette de 500 feuilles A3 ; la modification vient à doubler ce prix pour le porter à 5,46 euros. Je voulais savoir si cela ne modifiait pas la décision qui avait été prise au moment de l'attribution du lot.

M. le Maire

Si, cela la modifie par définition, puisque...

M. Conway

Si on l'avait écarté à l'époque...

M. le Maire

Est-ce que cela modifie l'équilibre général ?

Madame Charles* n'est pas là ; le président de la commission d'appel d'offres non plus... Je crois que vous êtes dans la commission d'appel d'offres...

M. Macé

C'est M. Billard qui y est.

M. le Maire

Vous savez que si les modifications modifient de plus de 5 % l'équilibre général, on repasse en commission. Manifestement, si ce n'est pas passé, c'est qu'on est en dessous de 5 %.

D'autres questions ?

M. Conway

J'avais une question concernant la décision 119, qui concerne le contrat avec l'association des commerçants du quartier des Vallées. Je voulais comprendre pourquoi on versait la subvention aux associations pour qu'elles-mêmes passent commande aux équipes qui animaient le pique-nique géant et pourquoi on ne l'avait pas intégré dans la procédure classique ; pourquoi faut-il passer par la structure de l'association des commerçants pour cela ?

M. le Maire

M. de Boutray va vous répondre, mais la réponse me semble...

M. de Boutray

Je pense que dans ce type de schéma, on a tout intérêt à verser cette subvention exceptionnelle à l'association qui, par rapport à un coût estimatif, en dispose comme qu'elle veut et le reverse directement à l'association.

On donne une subvention exceptionnelle à la demande de l'association qui la reverse après, puisque cette demande est arrivée bien après le vote de l'ensemble des subventions aux associations ; c'est pour cela qu'elle est devenue exceptionnelle.

M. le Maire

M. Conway voulait savoir s'il n'aurait pas été plus logique que la Ville puisse payer directement les prestataires qui ont été payés.

M. Conway

J'ai la réponse...

M. le Maire

En réalité, j'y vois un argument aussi d'animation de la ville. À partir du moment où nous avons des associations, il est aussi intéressant de leur donner à gérer elles-mêmes, pour des raisons de vie d'association.

M. Conway

Dans ces cas, si c'est bien le but, je mettrais cette somme non pas dans le budget culture, mais dans le budget commerce.

J'ai une autre question concernant la décision 129, la convention d'accueil des séjours à Abriès, dans les Hautes-Alpes, dans laquelle il n'y a pas de tarif dégressif prévu. Sur un coût de 162 euros, c'est un tarif uniforme, je crois, de 90 euros.

M. le Maire

D'accord.

Ce n'est pas une question...

M. Conway

Si : pourquoi n'a-t-on pas prévu des tarifs dégressifs ?

M. le Maire

Je ne sais pas vous dire...

Monsieur Dubois ?

M. Dubois

Abriès, il me semble que c'est le séjour de cet été qui a été organisé pour les adolescents ; il y a une grille, avec trois ou quatre tarifs.

M. Conway

Il faudra revoir la décision 129, parce que ce n'est pas mentionné dedans.

M. le Maire

De mémoire, quand on a commencé, il y a quatre ou cinq ans, à faire des voyages pour adolescents, on avait mis trois tarifs. Maintenant, il y en a peut-être quatre.

Il y a des tarifs différents.

M. Conway

Décision 126, j'ai vu que vous mettiez à disposition à titre précaire et révocable le pavillon au 31, rue de l'Aigle ; il faut préciser que c'est également à titre gratuit.

Je ne comprends pas que dans le cadre d'un contrat, la mise à disposition d'un local qui vient se substituer à des prestations qui sont normalement prévues de la part de l'entreprise pour abriter ses équipes ne soit pas payante, même à titre symbolique.

M. le Maire

Très bien.

Merci.

Ils sont en train de construire une école, quand même, donc on a intérêt à ce que cela se passe bien. Je vous rappelle qu'il faut quand même qu'elle soit ouverte au mois de septembre.

Pas d'autres éléments ? (*Aucun.*)

Merci infiniment pour ces très intéressantes questions.

4.2 - Questions orales.

M. le Maire

Sur les questions orales, j'ai reçu quatre questions de M. Macé.

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le magazine d'informations municipales de juillet-août 2009 (page 12), vous annoncez que le Plan Local d'Urbanisme est de nouveau en cours de modification et que celui-ci - et je vous cite - « sera soumis à l'approbation des conseillers municipaux le 23 juillet 2009 lors du prochain Conseil Municipal ».

Mais cette question n'a pas été inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal du 23 juillet 2009. Pourriez-vous indiquer les raisons pour lesquelles la modification du Plan Local d'Urbanisme n'a pas été inscrite à l'ordre du jour de ce Conseil et à quel Conseil Municipal vous comptez inscrire ce point ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Mesdames et Messieurs, il n'a échappé à personne que le rédacteur en chef du magazine municipal, quelles que soient ses grandes qualités, n'est pas encore maître de l'ordre du jour du Conseil Municipal de La Garenne-Colombes et que c'est bien le Maire qui est maître de cet ordre du jour.

L'objet de la question concerne la modification du Plan Local d'Urbanisme qui est en cours. Je m'étonne de votre question, dans la mesure où l'enquête a eu lieu récemment et que, compte tenu de la complexité et de l'importance du sujet, il paraît important que nous ne soyons pas amenés à marcher au tambour et à la baguette. Que nous nous soyons donné un peu de temps pour travailler le sujet ne me paraît pas scandaleux.

Je rappelle que la modification du PLU va avoir des effets sur les futurs équipements publics. On envisage de construire une piscine et il va falloir se poser la question du parking, la question de la Médiathèque, évidemment, la question d'une salle des fêtes Champs-Philippe ; ils vont être impactés par ces nouvelles règles d'urbanisme, ainsi qu'un autre élément d'équipement collectif, je pense en particulier à une crèche supplémentaire, rapidement, dès l'année prochaine.

On voit bien que ce sujet est suffisamment complexe et important pour que nous puissions ne pas être tenus par le temps et les contraintes. C'est pourquoi je vous informe que cette question sera évidemment inscrite à un Conseil Municipal prochain, qui pourrait être septembre, octobre, novembre, peu importe, en tout cas dans un terme relativement court, mais quand le dossier sera totalement mûr.

M. Macé

Par courrier en date du 8 juillet dernier, le Président de l'amicale des locataires CNLSABLIGAR (cité de la Sablière aux Champs-Philippe) vous a demandé d'intervenir auprès du commissariat « afin que dès à présent, des rondes régulières y soient effectuées et qu'après une certaine heure, les enfants mineurs ne soient dehors sans la présence d'adultes à hurler et à empêcher les gens de dormir. Une prévention s'avère donc nécessaire ».

M. Roger Fernandez, président de cette amicale, dans sa lettre, précise que cette demande d'intervention est fondée sur les faits suivants : « Comme vous le savez, nous sommes au début de la période des congés scolaires et nous sommes au regret de constater que de jeunes mineurs se regroupent le soir jusqu'à une heure très avancée, la nuit, sous les fenêtres des riverains de la cité, ce qui entraîne quelques inconvénients majeurs. En effet, ce sont des jeux de ballon, des pierres lancées à destination des fenêtres, des cris et des hurlements intempestifs, ce qui a pour effet de troubler la tranquillité des locataires de notre résidence. »

Pourriez-vous informer les membres du Conseil Municipal de vos interventions dans cette affaire ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Monsieur Macé, je m'étonne de votre question, parce que, effectivement, le 8 juillet dernier, le président de l'amicale des locataires, Roger Fernandez, m'a écrit. Je suis en train de lui répondre et je trouve curieux qu'au fond, la lettre que le président Fernandez m'a écrite vous soit parvenue. Je m'interroge donc sur le cheminement de ce courrier, de savoir par quel miracle il est arrivé sur votre bureau.

Vous comprendrez que dès lors que le président Fernandez m'écrit, je réserve la réponse à sa question à M. Fernandez et pas à vous-même ; c'est un problème de courtoisie la plus élémentaire, mais aussi un problème évident de gestion du courrier.

Je ne crois pas me souvenir qu'il était indiqué que vous étiez en copie de ce courrier. Si vous avez été en copie de ce courrier, je suis aussi très étonné de la pratique qui consiste à envoyer à un conseiller municipal de l'opposition un courrier informatif. Autant vous dire que je demanderai à M. Fernandez de m'expliquer s'il a connaissance de ce double courrier.

Sur le fond de la question, là encore, je réserve ma réponse à M. Fernandez pour des raisons de courtoisie à son encontre.

Je veux simplement vous dire qu'Arnaud Houtart, adjoint en charge de la sécurité, suit ce dossier de très près. Je crois qu'une partie des éléments a été évoquée le 3 juillet en commission de sécurité, où l'opposition, quelqu'un de votre liste, était présente. Là aussi, je m'étonne que cette personne ne vous ait pas fait retour des informations que nous avons données.

Doit-on continuer à convoquer des commissions si, au sein d'un groupe d'importance aussi considérable que le vôtre - vous êtes quatre -, quand une information arrive à l'un d'entre vous, les trois autres ne puissent pas être au courant ?

Je profite de la réponse que je suis amené à vous faire pour remercier particulièrement Arnaud Houtart et Xavier Pinta, qui sont les deux élus en charge de la sécurité, pour le travail qu'ils font, mais aussi, évidemment, la police nationale, le commandant Monnera*, ainsi que son équipe de BAC qui couvre largement la question et de manière constante.

Je remercie, bien entendu, aussi la police municipale qui, dans ses horaires, en particulier durant la journée, fait, par ses patrouilles et son ilotage, un travail de prévention évident.

À titre d'information - ce n'est pas dans la réponse -, je vous signale que la police nationale a fait une descente dans la nuit de samedi à dimanche, vers 1 heure 30 du matin, dans ce secteur et a emmené un petit groupe de gens qui étaient là et qui s'égayaient, 10 personnes, goûter les plaisirs du commissariat de police. Sur les 10, cinq étaient Garennois. Les parents sont venus chercher ceux qui étaient mineurs aux alentours de 2 heures du matin, ce qui a dû, évidemment, créer de la joie dans les familles d'où étaient issus ces enfants.

Voilà, Monsieur Macé, je répondrai donc à M. Fernandez en direct.

M. Macé

Lors du Conseil municipal du 30 juin dernier, j'ai interrogé M^{me} Claudine Labrousse, Première Maire-Adjointe, sur l'étude menée par les Villes de Bois-Colombes, Colombes, Asnières, Gennevilliers, Clichy, Villeneuve-La-Garenne et Saint-Ouen, concernant une mission d'assistance à l'aide à la décision dans le cadre d'un projet d'intercommunalité pour laquelle notre commune a été sollicitée et n'a pas répondu favorablement.

Dans sa réponse à ma question orale, M^{me} Labrousse - et je cite - précise que : « *d'autres réflexions en matière de coopération intercommunale sont en cours et La Garenne-Colombes entend y jouer tout son rôle. Dans la position géographique stratégique qui est la nôtre, nous avons en effet de nombreux atouts à faire valoir* ».

Je vous demande d'informer les membres du Conseil Municipal sur les autres réflexions en cours en matière de coopération intercommunale.

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Je vous remercie, Monsieur Macé.

D'abord, je vous confirme, Mesdames et Messieurs, que l'hypothèse d'une intercommunalité très vaste incluant, par exemple, Asnières, Gennevilliers, Clichy, Villeneuve, Saint-Ouen, ne me paraît pas être, de prime abord, l'élément qu'il faudrait que nous choissions pour associer la Ville de La Garenne-Colombes au devenir d'autres communes.

J'entends, Monsieur Macé, qu'on puisse avoir un avis différent, mais je crois que sur ce point, nous n'avons pas forcément le même avis.

Sur les hypothèses qui ont été évoquées par Claudine Labrousse, elles sont nombreuses.

Il y a l'hypothèse de La Garenne-Colombes et de Bois-Colombes, qui est une hypothèse qui est caressée depuis quelques années et qui a une logique géographique, historique et d'organisation spatiale.

Il y a une logique également de rapprochement des Villes dans le cadre, non pas de l'intercommunalité, mais du travail organisé dans le cadre du Grand Paris, qui est la refonte du périmètre de La Défense et de Nanterre ; Rueil-Malmaison et Suresnes, en particulier, se sont dites intéressées par une telle réorganisation qui pourrait d'ailleurs ne pas aller jusqu'à l'intercommunalité.

Bref, les pistes sont nombreuses et, je crois, de toute façon, plus intéressantes que celles qui ont été citées dans la question que vous avez posée ce soir.

M. Macé

Dans les dépenses 2008 du compte administratif, un coût de plus 25 000 euros apparaît pour l'assistance à la création d'un observatoire local du foncier.

Je vous demande de faire un point d'étape aux membres du Conseil Municipal sur la création de cet observatoire local du foncier.

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Il s'agissait de proposer une méthodologie, simplement, pour la mise en place et l'animation d'un observatoire local foncier.

L'idée est simple : il faut collecter les indicateurs, les analyser, les illustrer, les comparer à d'autres indicateurs d'autres secteurs géographiques.

Une fois défini ce cadre, le prestataire doit animer, avec le service de l'urbanisme et des affaires foncières et les données dont il dispose, analyser les tendances du marché garennois, l'étude portant sur tous les types de biens, que ce soit sur les ventes de droits à construire, les valeurs du Plafond Légal de Densité et tous les secteurs de La Garenne-Colombes.

Le travail a été lancé il y a maintenant un an, au second semestre 2008. L'idée a germé à cette époque. Il permet de se faire une idée plus précise sur les prix pratiqués sur la commune, puisqu'on entend parfois beaucoup de choses sur la question des prix à La Garenne-Colombes et chacun a souvent une vision très parcellaire de la question. Cet observatoire nous permet d'avoir une vision très complète des tarifs réalisés sur le territoire de la commune, ce qui, évidemment, a une utilité extrêmement importante, non seulement pour la Ville de La Garenne-Colombes elle-même qui peut être amenée à négocier des terrains, mais aussi, bien entendu, pour les Garennois, puisque cela leur permet d'avoir une base de référence quand ils décident d'acheter ou de vendre une propriété foncière à La Garenne-Colombes.

Il a été décidé d'élaborer un observatoire commun foncier et habitat, compte tenu du caractère indissociable des problématiques.

Actuellement, un travail est en cours qui permettra, fin 2010, d'avoir une idée précise sur le devenir du foncier à La Garenne-Colombes durant cette première année de crise immobilière.

Je vous remercie.

Il me semble que c'était votre dernière question, Monsieur Macé...

(M. Macé acquiesce.)

Mes chers collègues, je vous souhaite à tous d'excellentes vacances ; nous nous reverrons début septembre.

La rentrée des classes est prévue pour le 3 septembre ; d'ici là, bons devoirs de vacances à tous et reposez-vous bien !

La séance est levée à 21 heures 50.